

LE COLOMBIER DE BOOS

*PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL
2020-2025*

VOL 1 – DIAGNOSTIC ET PROJET





SOMMAIRE

I. ETAT DES LIEUX	5
I.A. HISTORIQUE : SITES ET BATIMENTS	5
I.A.1 Le colombier	6
I.A.2 Le porche : accueil	7
I.A.3 Diagnostic	8
I.B LA DOCUMENTATION	8
I.B.1 Archives	8
I.B.2 Bibliographie	9
I.B.3 Diagnostic	11
I.C LES COLLECTIONS	11
I.C.1 Nature des collections	11
I.C.2 Gestion	11
I.C.3 Diagnostic	11
I.D LES PUBLICS	12
I.D.1 Accueil	12
I.D.2 Étude de publics	13
I.D.3 Valorisation du site	13
I.D.4 Diagnostic	13
I.E PARTENARIATS	13
I.E.1 DRAC (MH et SRA)	13
I.E.2 Milieu universitaire et muséal	13
I.E.3. Diagnostic	14
I.F GESTION, MOYENS ET FONCTIONNEMENT	14
I.F.1 Gestion	14
I.F.2. Budget	14
I.F.3. Personnels	14
II. LES AXES DU PROJET	15
II.A. ACCESSIBILITE ET SECURITE DU SITE	15
II.A.1. Régularisation de l'existant	15
II.A.2. Accueil des publics. Nouvelles propositions.	15
II.A.3. Restauration et entretien	16
II.B. La valorisation du colombier	16
II.B.1. Médiation	17
II.B.1. Animations	18
II.B.2. Communication	16



I. ETAT DES LIEUX

I.A. HISTORIQUE : SITES ET BATIMENTS

Le site se compose du colombier et d'un portail d'entrée / porche dont l'intérieur a été aménagé dans les années 1990¹ dans le cadre d'un projet de valorisation visant à créer une loge pour un gardien. L'ensemble du terrain, propriété du Département (cadastre Section AI, parcelle 29), enclavée dans l'emprise de l'ancien manoir des abbesses de Saint-Amand (propriété Voinchet, propriété Mollet), couvre une superficie d'environ 577 m², enclos de mur, ouvrant au 280 sur la rue du Colombier. Il est situé sur la commune de Boos (76520) (cf. annexe 1, vol. 2 p. 5-12).



La ville de Boos, probablement fondée à l'époque de Rollon, au IX^e siècle est mentionnée sous la forme *Bodes* en 1030-1040. En 1035, le fonds constituant la terre de Boos est donné à la première abbesse Emme, sœur d'Hugues, évêque de Bayeux et descendant de Rollon. Jusqu'à la Révolution française, le village est la propriété de l'Abbaye rouennaise de Saint-Amand.

¹ Suite à une note de service de Patrick Perrin et de Xavière Perrin-Lalouette dont l'objet était la mise en valeur du Colombier de Boos, datée de mai 1990.

Le colombier de Boos est l'un des édifices du Manoir de campagne des Abbesses de Saint-Amand. Il est classé Monument Historique par liste en 1889. En raison de son caractère remarquable et de son état de conservation alarmant, il a été acquis par le Département en mars 1964, par expropriation (M. Berneuil). Enfin l'assise foncière du sol et du sous-sol, les anciens murs d'enclos intérieurs et extérieurs sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 7 octobre 1997.

Aucun classement ERP n'a été établi pour ce site.

I.A.1 Le colombier

a) Historique

- ✓ Le manoir des abbesses de Saint-Amand

Au XIII^e siècle, deux bulles pontificales donnent aux abbesses de Saint-Amand la possibilité de se construire en plus de leur église abbatiale à Rouen, une maison à Boos.

Les premiers registres de comptes conservés, datant de 1388, sous l'abbatit de Marguerite de Saanes, mentionne Boos « dans un tenement à feu noble, un manoir, 300 acres de terre labourable et plus... lequel manoir, terre ...est gouverné par u homme et sa fammes qui y demeurent ». Cette propriété se compose alors de :

- Le logis des abbesses (XIII^e – XVIII^e siècle)
- Un vieux puit
- La grange dimière à blé avec son porche couvert de tuiles
- La porte des Champs
- Une mare
- Le colombier
- Un potager (lotissement de la Porte des champs en 1982-1983)
- La grange aux trémois
- La charretterie près de la porte
- La Laiterie
- Les étables au toit de chaume

Au XVI^e siècle, le colombier est édifié par Guillemette d'Assy, abbesse de 1517 à 1531. La porte était autrefois ornée de ses armes « d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquille d'or, cantonnée de douze merlettes de sable », aujourd'hui martelées.

Marie d'Annebaut, abbesse de 1531 à 1549 fait construire la maison qui jouxte au sud l'ancien logis, et à partir de là une galerie s'étendant vers le sud.

- ✓ Usage du colombier

En Normandie, le colombier « à pied » ou « fuie volante » relève d'un droit inscrit à la fin du XVI^e siècle dans la Coutume, rédigée officiellement en 1583. C'est un droit féodal qui appartient exclusivement au titulaire d'un fief noble de haubert, apparu, selon les sources, à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle.

Le colombier, au sein desquels les pigeons pouvaient aller et venir librement, abritent de bas en haut des murs et sur toute leur surface, des « boulines », c'est-à-dire des trous où les pigeons pouvaient nicher pendant la nuit, mais aussi pondre et élever leurs couvées. Au milieu, un arbre central en bois, tournant sur son axe et supportant, une ou deux échelles, permettait de

visiter tous les nids pour y collecter les œufs ainsi que les jeunes pigeons dont la consommation était très appréciée (cf. annexe 6, vol. 2 p.18).

b) Description

Le colombier est de plan octogonal, mais la corniche est circulaire. Il est couronné d'un toit en poivrière en tuiles anciennes (réfection en 2005). La pierre calcaire est utilisée pour le soubassement, l'appareillage des angles, le larmier médian et la corniche. Des briques roses ou vernissées (noires, vertes, brunes et ocre) forment un décor géométrique remarquable, différent d'un niveau à l'autre sur chaque face et variant d'une face à l'autre.

Au second niveau, les arcatures sont séparées par un bandeau formé par des carreaux de faïence (cf. *infra* collections et annexes 2, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, vol. 2 p. 13-14, 19, 20, 21-23, 29, 30-35, 36-37, 38-41).

L'intérieur, d'une superficie d'environ 45 m², est de plan circulaire. Les 1166 boulins occupent toute la surface de la muraille (22 rangées de 53 boulins). L'échelle pivotant permettant de visiter les boulins est en place.

Au début du XIX^e siècle, la porte a été déplacé de la face nord-ouest (s'ouvrant alors du côté du logis) à la face sud-est. Cette modification, tout comme l'ouverture d'une fenêtre dans la même face, à la même période, ont été réalisés lorsque le colombier a changé de propriétaire (à l'époque de M. Hellot ? – restauration de la toiture dans les années 20' – ADSM 4T179)

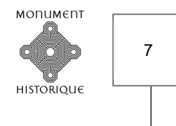
c) Campagnes de travaux

Ces campagnes de travaux sont pilotées par la DRAC – CRMH puis par la direction des bâtiments du Département à partir de 1964 (actuelle DGPSI) en lien avec le même service de l'Etat.

- 1913-1923 : Couverture du colombier (ADSM 4T176)
- 1964-1967 : Reprise de la charpente et de la couverture.
- 1987 : travaux d'entretien. Aménagement des abords avec dégagement du soubassement vers l'Ouest, drainage et éloignement des eaux : Devis de Lanfry. Il semble que les travaux aient été réalisés en 1990.
- 2005 : réfection de la toiture en tuiles anciennes par l'entreprise Hairis (2 010,58 € TTC)
- 2008 : purge de la corniche en pierre, goujonnage des éléments fissurés, étrésillonnage de la baie en bois exotique par l'entreprise Normandie Rénovation. (3 348,80 € TTC)
- 2010 : Projet de réparation des maçonneries extérieures et assainissement des parties basses du colombier dont la maîtrise d'œuvre avait été confiée au groupement Martin-Anselin dès 2009 (26 065,00 € TTC). Ce projet était accompagné d'une mise en accessibilité du site² (DGPSI). Le programme de travaux a été validé en CP du 13/12/2010 (n°2.12) pour 134 300 € TTC mais abandonné par DCP 2013 car jugé non prioritaire.
- La mise en conformité est inscrite à l'ADAP pour des études en 2021.

I.A.2 Le porche : accueil

² Cf. Fiche diagnostic accessibilité, Immeuble Colombier de Boos, 2007 par Handigo, suite audit Août 2006.



Un petit bâtiment sur la rue, d'une superficie d'environ 55 m², précède le terrain en partie arboré où est implanté le colombier. C'est un local pour l'accueil par un gardien, avec des sanitaires. Le sol a été partiellement aménagé pour le passage, le reste étant gravillonné. La décision a plus tard été prise, le site devant subir quelques modifications pour l'accueil des publics handicapés, de ne pas poursuivre dans cette voie, et l'électricité et l'eau ont été coupées.

- 1977 : Ouverture d'une porte « traitée en porte de ferme ancienne » dans la portion de l'ancienne charretterie sur la propriété départementale (CDA – Séance du 9 février 1977)
- 1992-1993 : Travaux d'aménagement pour installation d'un gardien dans une petite loge, toilette et point d'eau.

I.A.3 Diagnostic

À la suite d'un constat, en 2007, du directeur du Musée de Martainville, alors en charge du site, des travaux sur le colombier, essentiellement de maçonnerie, ont été budgétés en 2010. Ces travaux étaient soumis à autorisation de l'État /Drac qui y avait donné son accord et accordé une subvention. Néanmoins, ils n'ont pas été réalisés, n'ayant pas été jugés prioritaires. Cependant à la suite d'une visite en Juillet 2018, on a pu constater que les travaux de maçonnerie sur le colombier sont toujours d'actualité. Le soubassement présente des manques, quelques fissures sont présentes. La couverture en tuiles plates aurait certainement besoin d'être revue et en tous les cas débarrassée des mousses (lucarne d'envol). L'intérieur du monument semble sain, mais nécessiterait sans doute un contrôle de la charpente et un nettoyage général.

Le bâtiment d'accueil, en l'état, n'est pas opérationnel.

I.B LA DOCUMENTATION

I.B.1 Archives

➤ Archives départementales de la Seine-Maritime

- ✓ Série 4 T : Affaires culturelles – Monuments historiques (4 T 176)
- ✓ Série 4 T : Affaires culturelles – Commission départementale des Antiquités
- ✓ Série Fi

✚ Plan cadastral 1818

✚ 12 Fi 148 « Première carte du plan géométrique du noble fief, terre et seigneurie de la paroisse de St-Sauveur-de-Boos relevantes de l'abbaye royale de Saint-Amand de Rouen levez par ordre de Madame De Levis, Abbessse de ladite Abbaye, 1763 ». cf. plan Terrier n° 201.

✚ 12 Fi 149 « Seconde carte du plan géométrique de [...] fief, terre et seigneurie de la paroisse de St-Sauveur-de-Boos relevantes de

l'abbaye royale de St-Amand de Rouen levez par les ordres de Madame De Levis, Abbessse de ladite Abbaye, 1763 ». cf. plan Terrier n° 202.

- ✚ 6 Fi 3-27 : Fenêtre en pierre d'un ancien bâtiment situé à Boos dans la propriété de Madame Carré Faillet.

La documentation iconographique provenant de la CDA est conservée dans la sous-série 6 Fi. Une partie des fonds iconographiques des Archives sont en ligne :

http://recherche.archivesdepartementales76.net/?id=recherche_guidee_icone

- ✓ Cote 55H : *Abbaye Saint-Amand de Rouen*

L'instrument de recherche établi par les Archives départementales en 2005 (répertoire numérique détaillé) est en ligne. Les côtes 55H 81-155, 441, 478-491, 548-550, 571, concernent plus particulièrement les possessions des abbesses à Boos.

- ✓ Cochet, Jean-Benoît Désiré, *Les églises de l'arrondissement de Rouen*, Ms, s.d., ADSM fonds du séminaire.

➤ Bibliothèque municipale de Rouen

- ✓ *Est T (Degl) 264 : Maison de campagne des Abbesses de Saint-Amand situé à Boos. Dessin à la mine de plomb de E. H. Langlois (vers 1820 ?).*
- ✓ *Est T (Degl) 265 : Faïences ornant le pourtour du colombier de Boos. Dessin à la mine de plomb de E. H. Langlois (vers 1820 ?).*

➤ Archives de la DRAC Normandie (CRMH) et de la DGPSI

- ✓ *Dossier de classement*
- ✓ *Travaux et restaurations entreprises au colombier*
- ✓ *Dépose des carreaux historiés*

➤ Archives Service régional de l'Inventaire

- ✓ *Dossiers d'inventaire : Boos 76 INV 114 à 118*

I.B.2 Bibliographie

- ✓ Dom Pommeray, *Histoire de l'Abbaye de Saint Amand de Rouen*, Rouen, 1662.
- ✓ Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, 6 vol., Rouen, 1731.
- ✓ Du Plessis, Dom Michel, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie, divisée en deux parties dont la première comprend le pays de Caux et la seconde le Vexin*, Paris, 1740, t. II, p. 455, 554.
- ✓ Cauvet, S., *Le droit du Colombier sur la Coutume de Normandie, Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 24, 1859.
- ✓ Cochet, Jean-Benoît Désiré, *Répertoire archéologique du Département de la Seine-Inférieure*, Paris, 1871, p. 267.

- ✓ Vesly, L.de, « Notice sur le colombier de Boos », *La Normandie monumentale et pittoresque*, p. 173-175, Le Havre, 1893.
- ✓ Thaurin, J-M., « Excursions archéologiques dans les environs de Rouen », *Congrès archéologique de France*, 26^e session, 1859-1860, p. 534-550.
- ✓ Glanville, M. de, « Note sur la terre de Boos », *ibid.*, p. 550-558.
- ✓ Pottier, A., *Histoire de la faïence de Rouen*, 1870.
- ✓ Le Cacheux, M. J., *Histoire de l'Abbaye de Saint-Amand de Rouen des origines à la fin du XVI^e siècle*, Caen, 1917.
- ✓ Auvray, Emile. « Le colombier de Boos », *L'architecture et la construction dans l'Ouest*, n° 78, juin 1930, p. 51-52-1 pl.
- ✓ *La Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 139, décembre 1953, p. 148.
https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1953_num_41_139_8563?q=colombier+de+boos
- ✓ Avenel, Y., Note sur un colombier décoré des faïences de Masséot Abasquesne, Rouen, 1959.
- ✓ Priem, G., « Les colombiers cauchois et leur place dans l'architecture traditionnelle de la Haute-Normandie », *Recueil de l'Association des Amis du vieux Havre*, n° 26, 1968-1969, p. 3-11.
- ✓ Manneville, Ph., « Les colombiers d'Abbayes normandes », *Congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie*, 1978.
- ✓ *La Revue d'histoire de la pharmacie*, XXVI, n° 242, septembre 1979, p. 164
https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1979_num_67_242_2023?q=colombier+de+boos
- ✓ Henry, Y. ? « Le colombier, un signe extérieure de richesse. Essai sur les colombiers en Bretagne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, T. 88, n° 1 ? 1981, p. 67-86.
- ✓ Musset, J., « Le droit du colombier en Normandie sous l'Ancien Régime », *Annales de Normandie*, 34^e année, n°1, 1984, p. 51-67.
- ✓ Dufour, Ph., Leroux, J.P., 1789. *Abolition des privilèges : le droit de colombier*, 1988.
- ✓ Manneville, Ph., *Colombiers de Normandie, Connaître Rouen*, 1990.
- ✓ Manneville, Ph., *Colombiers de Saine-Maritime : des colombiers aux décors remarquables*, 1991.
- ✓ Manneville, Ph., « Vers une typologie des colombiers de la Seine-Maritime », *Châteaux et Châtelains en Normandie, Cahiers Leopold Delisle*, t. XI – n° unique, 1991, p. 195-208.
- ✓ Dérourard, S., *Les colombiers du Pays de Caux*, 1998.
- ✓ Etienne, Cl., « Le colombier de Boos », Bernard Beck, Pierre Bouet, Claire Étienne et Isabelle Lettéron (dir.). *L'architecture de la Renaissance en Normandie. II, Voyage à travers la Normandie du XVI^e siècle*, Caen, 2003, p. 297-298.
- ✓ Rouverand, S., *Colombiers en Seine-Maritime*, Darnétal, 2003.
- ✓ Belzic, C., *Région dieppoise. Colombiers et pigeonniers, Parcours du Patrimoine*, n° 343, 2008.
- ✓ Hatot, Nicolas. « Les carreaux du colombier de Boos », *Masséot Abasquesne : l'éclat de la faïence à la Renaissance : exposition, Musée national de la Renaissance, Ecouen, 11 mai-3 octobre 2016, Musée des Beaux-arts et de la Céramique, Rouen, 20 octobre-3 avril 2017*, p. 36-39.

- ✓ *Bulletin et PV de la Commission Départementale des Antiquités (cf. annexe 9, vol. 2 p. 21-25).*

- ✓ *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, séances du 18/07/1888, 06/07/1907 et 07/07/1907, 20/05/1928, 13/01/1958, 21/12/1964, 23/09/1990.

I.B.3 Diagnostic

Si les dossiers concernant le colombier de Boos conservés à la DRAC-CRMH, et au service de l'inventaire, ont été consultés et numérisés, ils sont encore à traiter (inventaire, outils de recherche, stockage et accès). Par ailleurs, si un état sommaire des sources consacrées au colombier a été dressé par les AD et qu'il existe des instruments de recherches précis (notamment 55H), les sources restent généralement à exploiter.

I.C LES COLLECTIONS

I.C.1 Nature des collections

Les collections mobilières du colombier de Boos, propriété du Département, se limitent à 48 carreaux de revêtement mural en faïence stannifère : 37 carreaux carrés et 11 carreaux scutiformes.

Les pièces du décor des façades ont été déposée en deux lots, un premier en 1987, entre fin août et début octobre (pour analyse et restauration) et un second en avril 1988 (étude de la pose à joints vifs). Pour des raisons de conservation, 48 copies ont été réinstallées en 1992-1993 par l'atelier Legrand.

Les originaux ont été déposées en 2000 au Musée des Antiquités sous les n° de dépôt D.2000.1.1 à 48, après restauration et étude. 20 des 48 carreaux sont actuellement exposés de façon permanente dans la salle « Léon De Vesly » consacrée à la Renaissance rouennaise.

I.C.2 Gestion

Les pièces déposées sont gérées dans la base de données du Musée des Antiquités micromusée© (version 6). Cf. annexe 13, vol. 2 p. 38-41.

Une sélection de 10 carreaux a été présentée dernièrement au Musée National de la Renaissance (Ecouen) puis au Musée de la Céramique (Rouen) en 2016, dans le cadre d'une exposition itinérante consacrée à Masséot Abaquesne, *Masséot Abaquesne. L'éclat de la faïence à la Renaissance*.

I.C.3 Diagnostic

Les collections sont parfaitement bien gérées au Musée des Antiquités. Il convient néanmoins de remettre à jour rapidement la convention de dépôt, d'autant plus que depuis le 1^{er} janvier 2016, le Musée des Antiquités est géré par la Métropole Rouen Normandie. De plus, il serait intéressant de pouvoir récupérer les résultats des analyses faites lors du démontage des pièces à la fin des années 80. Enfin, pour le dossier d'œuvre, il faudrait aussi récupérer les résultats des analyses et le rapport de restauration.

I.D LES PUBLICS

I.D.1 Accueil

a) Horaires et ouverture

Faisant partie des Sites et Musées départementaux, il est actuellement géré dans le principe par la Direction de la Culture et du Patrimoine, mais dans la pratique l'ouverture habituelle au public semble avoir été remise en mains de la Mairie de Boos qui en détient les clés au profit du Département depuis de nombreuses années (dès avant les années 1990). Aucune convention ne semble organiser le partenariat entre le Département et cette collectivité.

Ainsi, le site est ouvert tous les week-end (en dehors du temps scolaire). Le reste du temps, les clés sont mises à disposition à la mairie, où elles sont accessibles sur les horaires de la mairie (soit les après-midi). Il semblerait par ailleurs qu'un jeu de clé soit encore conservé au Musée industriel de la Corderie Vallois, transféré en janvier 2016 à la Métropole Rouen Normandie. Ce trousseau est a récupéré dans les meilleurs délais afin qu'il soit à disposition de la DCP.

b) Signalétique

Le colombier n'est signalé qu'en arrivant sur la commune de Boos par deux pancartes directionnelles discrètes avec le symbole des Monuments historiques. À l'entrée même du bâtiment, rien ne signale qu'il s'agit d'une propriété départementale. La pancarte existant indique seulement que les clés sont disponibles à la mairie.



c) *Fréquentation*

Etant donné, le mode d'ouverture du colombier, déléguée à la commune de Boos, la gratuité de l'accès, en l'absence d'agent d'accueil et de surveillance à la billetterie et d'un système de comptage de type éco-compteur, la fréquentation est inconnue.

I.D.2 Étude de publics

Dans le cadre d'une *Étude sur les retombées économiques et culturelles des sites et musées départementaux* (2016) menée par l'observatoire Départemental, une étude des publics et notamment du profil des visiteurs (profil sociodémographique et analyse des groupes et pratiques des visiteurs) a été menée sur les sites et musées, excepté au colombier.

I.D.3 Valorisation du site

✓ *Projet de valorisation en 1990*

En 1990, à la demande de la direction générale, le directeur des sites et musées départementaux a rendu un note de service pour la valorisation du Colombier. Il est alors rattaché au directeur du Musée de Martainville.

✓ *Médiation*

Probablement, suite au projet de 1990, des panneaux historiques ont été rédigés dans les années 2000. Mais, ils n'ont jamais été finalisés (cf. annexe 14, vol. 2 p. 42).

I.D.4 Diagnostic

Concernant les publics du Colombier et leur accueil tout est à faire : fréquentation, typologie, valorisation et signalétique. Il convient assez rapidement de :

- régulariser la pratique courante de l'ouverture du site avec la commune de Boos
- mettre en place avec la commune, ou de façon indépendante un système plus fiable de comptage.

I.E PARTENARIATS

Naturellement, en raison du classement du colombier au titre des Monuments Historiques, et du dépôts des collections, les partenariats existent avec la DRAC – CRMH et le musée des Antiquités se fait naturellement.

I.E.1 DRAC (CRMH)

I.E.2 Milieu universitaire et muséal

✓ *Musée des Antiquités (Rouen)* – dépositaire des collections

I.E.3. Diagnostic

En l'état actuel, tout est à faire pour développer les partenariats et de s'insérer dans des réseaux existants autour de grands axes comme la Renaissance, l'architecture, les manoirs, les colombiers, les possessions religieuses, les techniques de décors (faïence, terre cuite vernissées).

I.F GESTION, MOYENS ET FONCTIONNEMENT

Cette section est sans objet étant donné que le colombier de Boos est depuis plus de 10 ans sans gestion, ni personnel affecté, ni budget attribué au sein de la DCP, excepté les dépenses identifiées et portées par la DGPSI (cf. *supra*. Campagnes de travaux).

I.F.1 Gestion

I.F.2. Budget

I.F.3. Personnels

II. LES AXES DU PROJET

II.A. ACCESSIBILITE ET SECURITE DU SITE

II.A.1. Régularisation de l'existant

➤ Déclaration ERP ?

Attendu que le site du colombier est visitable de façon régulière, il convient dans un premier temps de faire une déclaration d'ouverture au public du site dans les meilleurs délais. Néanmoins, on peut légitimement s'interroger sur le mode de fonctionnement et d'ouverture actuelle. Est-ce que des ouvertures exceptionnelles ne seraient pas plus pertinentes ? Il apparaît que seule une meilleure connaissance de la fréquentation et des publics permettra de répondre à cette question.

➤ Convention avec la mairie de Boos

Actuellement, l'ouverture du colombier est assurée par la mairie de Boos. Il faudrait formaliser cet accord tacite entre les deux collectivités, même si on venait à modifier le mode d'ouverture du site.

➤ Convention de dépôt des collections

Quand, le Musée des Antiquités était géré par le Département, il ne paraissait sans doute pas nécessaire de régulariser la convention de dépôt des carreaux du colombier de Boos. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion de celui-là a été transféré à la Métropole-Rouen - Normandie. Il convient donc de remettre à jour rapidement la convention de dépôt.

II.A.2. Accueil des publics. Nouvelles propositions.

➤ Remise en état du bâtiment d'accueil

Actuellement la remise en service du bâtiment d'accueil sur la rue pourrait être envisagée. Ces interventions devront :

- Contrôler et corriger les éventuels désordre de la toiture
- Reprendre complètement le sol
- Rétablir l'électricité
- Installer un éclairage se déclenchant avec un détecteur de présence/de mouvement
- Eventuellement installer un portique de comptage
- Et éventuellement remettre en fonctionnement les sanitaires (dont la question de l'entretien devra être posée.)

➤ Contrôler l'accès des visiteurs

Si on reste sur le mode d'ouverture actuel, on peut réfléchir assez simplement à avoir une estimation de la fréquentation du Colombier avec un éco-compteur et/ou en établissant un protocole avec la mairie de Boos.

On pourrait aussi envisager un système d'ouverture à distance relié au standard du château de Martainville avec un protocole d'enregistrement des visiteurs (nombre, provenance). Cette solution, plus onéreuse, aurait l'avantage d'élargir les horaires d'ouverture du site, de libérer la commune de Boos et de mieux connaître la fréquentation et la nature des publics.

La réservation en ligne d'un billet qui imprimé donnerait accès au site (système de contrôle, ouverture et fermeture automatique de la porte).

II.A.3. Restauration et entretien

➤ Calendrier AD'AP à reprendre

Si on maintient le colombier en ERP, il faut reprendre le projet d'aménagement AD'AP du site.

➤ Campagne de restauration

La campagne de restauration qui avait été validée lors de la CP de décembre 2010 doit être mise en œuvre dans les meilleurs délais. La mission sur place en juillet 2018 montre que les désordres constatés en 2008 sont toujours d'actualité.

➤ Entretien courant

Afin d'assurer au mieux la maintenance de l'édifice en l'absence d'agent d'accueil et de surveillance. Il faut mettre spécifiquement en place avec la DGPSI d'un plan de maintenance se basant sur :

- un contrôle régulier du site (DCP)
- un contrôle suite à des événements climatiques marquants (DCP)
- la rédaction régulière d'un constat d'état détaillé pouvant s'appuyer sur le diagnostic de Régis Martin dans le projet de 2010 (DCP-DGPSI)
- l'installation de témoins au besoin sur les zones à surveiller (DCP – DGPSI)

II.B. La valorisation du colombier

II.B.1. Communication

➤ La signalétique extérieure

Installer en façade, sur la porte cochère, un panneau d'informations pratiques sur le modèle de ceux conçus pour les autres sites et musées.

➤ Le réseau sites et musées

L'incitation à la visite (notamment individuelle) pourrait être enclenchée en revoyant légèrement la communication générique des Sites et Musées par l'intégration du colombier de Boos dans l'affiche « (Re)découvrir vos sites et musées départementaux », par la création d'un dépliant commun, type plan, pour l'ensemble des sites et musées reprenant la ligne de la campagne « (Re)découvrir vos sites et musées départementaux », par l'installation d'un point communication pour les Sites et Musée.

➤ Communication au colombier du château de Martainville

Une promotion spécifique pourrait aussi être envisagée au niveau du colombier du château de Martainville.

➤ Espace communication du réseau des sites et musées

Prévoir comme sur les autres sites et musées, l'installation d'un espace de communication sur le réseau des sites et musées, dont l'achalandage géré par la DCP permettra de faire régulièrement un état des lieux (cf. *supra*, plan de maintenance).

II.B.2. Médiation

Elle doit être pensée et conçue de façon collégiale et développée sur chaque site et musée de façon à proposer un socle « commun » de médiation.

➤ Panneaux de médiation

L'accueil du public individuel pourrait être facilité avec la création de 3 ou 4 panneaux réalisables en interne (DCP et DCI) sur le monument, son utilisation, son caractère remarquable. Ces panneaux installés dans le bâtiment d'accueil permettraient aux PMR un accès partiel au site.

Les textes existants (cf. annexe 14, vol. 2 p. 42) peuvent être repris pour les nouveaux panneaux. Les textes devront être traduits en anglais et en FALC. Anglais et le FALC pouvant être le socle « commun » de contenu pour chaque site et musée.

➤ Favoriser la visite libre

Harmoniser le niveau de la médiation avec les autres sites notamment en ce qui concernent les visiteurs individuels en visite libre.

Créer de nouveaux outils et produits favorisant les visites libres

- Dossiers pédagogiques
- Malette/sac /besace avec activité pour les familles
- Livret accompagnement visite
- Points de vues / stations d'interprétation sur le parcours
- Signalétique : orientation et information adaptées PMR et handicap
- Numérique

➤ Accueil des publics individuels

Dans un premier temps pourraient être conçues des visites commentées au rythme d'une par mois sur inscription impérative de mai à octobre par exemple. Ces visites étant accompagnées pourraient être payantes avec un tarif moindre, le site étant petit (4 à 5 euros). L'encaissement devrait se faire au préalable par courrier ou directement à Martainville, ce qui ne permettrait cependant pas d'accepter les candidatures spontanées, sauf si un régisseur-adjoint de la Régie de recettes des Sites et Musées se déplace ponctuellement sur le site. Ces visites pourraient être mises en place assez rapidement après délibération sur les tarifs.

✓ Accueil des scolaires

L'accueil du public scolaire (primaire, secondaire et supérieur – école d'architecture, étudiant en histoire et en master patrimoine) pourrait être envisagé par le biais d'un cycle de visites avec atelier associé. Ce cycle à construire concernerait l'évolution de l'architecture à travers les Sites et Musées départementaux et se déclinerait ainsi :

- Lillebonne : période gallo-romaine
- Jumièges : période médiévale et 17^e
- Boscherville : période médiévale et 17^e
- Martainville et Boos : période Renaissance
- Clères : période Renaissance, 19^e et 20^e siècles
- Villequier : 19^e siècle

Ce cycle de visites conférences aurait l'avantage d'aborder aussi bien l'architecture civile que religieuse, les châteaux que les demeures bourgeoises et permettrait d'y associer l'histoire des jardins, éléments indissociables des sites (le jardin d'agrément : écrin du château de Martainville ou du château de Clères ; le jardin monastique ou de simples : élément de la règle pour les abbayes de Jumièges et de Boscherville ; le jardin nourricier commun à tous ces édifices).

II.B.3. Animations

➤ Offres et réseaux touristiques à développer

- ✓ *Abbayes de Normandie*
- ✓ *Associations colombier et colombinophiles ?*
- ✓ *Circuits Renaissance / Céramique*

➤ L'évènementiel

✓ *Les manifestations du Département :*

- Pierres en Lumières
- Journées Européennes du Patrimoine
- Escape Game

✓ *Programmation ponctuelles*

- Installation de panneaux semi-permanents sur le pourtour intérieur du colombier, indépendants, ou non, de l'histoire du colombier.
- Lieu de présentation des expositions itinérantes de la DCP (Sites et Musées / CAO A)

✓ *Accueil de manifestations de la commune*

Voici, à moyens constants, les différentes actions et projets qui pourraient être mis en place pour le Colombier de Boos.